

# Contrat des bénévoles de CHYZ

**Entre:**

**NiP (outil de gestion) :** \_\_\_\_\_

Le ou la bénévole :

**Utilisateur :** \_\_\_\_\_

Nom :

Adresse :

Tél / Cell :

Courriel :

**Et**

Réseau Radio Campus Laval (CHYZ)

2305 Rue de L'université, 0236 Pavillon Maurice-Pollack, Québec, G1V 0A6.

Ci-après nommé CHYZ.

**Durée du contrat :** Le présent engagement bénévole prend effet le \_\_\_\_\_ (AAAA/MM/JJ) et est valide durant une (1) seule saison de programmation (été, automne ou hiver).

**Juridiction:** Les lois du Québec s'appliquent au présent engagement.

## **Engagement et déclaration du bénévole :**

Je m'engage à respecter les règlements de la station (Annexe 1) et à effectuer la ou les tâches entendues dans les délais prescrits. Si cette prestation me devient impossible pour quelque raison que ce soit, je m'engage à en informer la direction de CHYZ et à référer un remplaçant bénévole pour faire en sorte que les tâches décrites soient accomplies.

## **Engagement et déclaration de CHYZ:**

Aux bénévoles ayant signés ce contrat, CHYZ s'engage : à créer une ambiance de travail intéressante, à lui confier l'espace médiatique convenu et à l'aviser par courriel en cas de changement, à offrir une formation et une documentation suffisante, à rendre disponible des studios et des équipements techniques fonctionnels (sur réservation) et enfin, à communiquer les possibilités d'accès aux activités culturelles disponibles quand un retour en onde ou sur le site web de la station est jugé pertinent.

La direction de CHYZ se réserve le droit de retirer sans préavis à un bénévoles ses privilèges s'il ne respecte pas les règlements de la station (Annexe 1). Ainsi, un bénévole pourrait se voir interdire l'accès aux locaux. Son émission ou sa chronique pourrait également être retirée des ondes advenant la non conformité aux standards de qualité ou pour tout cas de diffamation, de fraude, d'extorsion d'argent, de voie de fait, de vol, d'altération des biens de CHYZ et de l'Université Laval ou pour tout cas d'harcèlement à caractère physique, psychologique ou sexuel.

Enfin, CHYZ honore et reconnaît la valeur du travail bénévole et s'engage à reconnaître publiquement l'apport des bénévoles qui contribuent à sa vitalité, soit en rédigeant une attestation du travail réalisé, soit en les célébrant lors de ses activités publiques et également, en les recommandant aux remises de prix de mérite bénévole universitaires municipales, provinciales ou fédérales.

Bénévole: \_\_\_\_\_

Directeur de la \_\_\_\_\_  
Programmation :

Signature : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_